

9-1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

République Française

Délibération du Conseil Municipal**De la Commune de FARGES LES CHALON**Département
Saône et Loire**71150**Date : **10/05/2019**Numéro : **38-2019**

L'an Deux Mille dix-neuf, le dix mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil de la Mairie, en application de l'article L 2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mr Sylvain DUMAS, Maire

Nombres de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 11 + 2 pouvoirs

Ayant pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 30/04/2019

Date d'affichage : 15/05/2019

Présents	Absents excusés	Absents ayant Donné pouvoir (article L 2121-20 du CGCT)
M. BONU Stéphane arrivé à 19H40 M ^{me} CHAMBRION Colette arrivée à 19H00 M. CUENOT Jérôme M. DENIZOT Stéphane M. DUMAS Sylvain M. FARGEOT Benjamin M ^{me} GARNIER Céline M. GRESS Pierre M ^{me} MORIN Joëlle M. RIZZOLI Jean-Raphaël M. VADOT André	Mr MARCAUD Pierre,	M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain M. VERVAET Bernard qui a donné pouvoir à M. VADOT André

A été nommé secrétaire : M. Benjamin FARGEOT

Objet de la délibération : MOTION DE SOUTIEN A L'APPEL DU MOUVEMENT DES COQUELICOTS

Un appel a été lancé en 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots » qui dresse un constat alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité avec un facteur aggravant : les pesticides.

Des études montrent les dangers des pesticides pour l'homme et pour l'environnement : augmentation des maladies chroniques, déclin de la biodiversité, pollution de l'eau.

Les pesticides de synthèse ne peuvent plus être une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable. Les professionnels sont les premières victimes des pesticides. L'enjeu est désormais d'offrir des solutions protectrices et alternatives pour la santé de chacun et pour les écosystèmes.

Conscient des risques liés à l'usage des pesticides, en lien étroit avec la démarche « 0 Phyto » entreprise par la commune depuis 2017, le Conseil Municipal de FARGES-LES-CHALON, à l'unanimité des présents ou représentés, soutient l'appel des coquelicots qui

9-1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

demande l'interdiction des pesticides de synthèse en France dans une logique de santé publique mais aussi de préservation des ressources naturelles et de biodiversité.

VOTE : 11 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11 + 2 pouvoirs

Fait et délibéré à FARGES LES CHALON, les jours, mois et an susdits et ont signé les
membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Sylvain DUMAS